

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 FEVRIER 2020

Le vingt février deux mille vingt à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de treize en suite de la convocation faite le 13 février 2020.

DÉCISIONS

1°/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **14 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention**, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 sur le budget commune, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

2°/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 - LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **14 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention**, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 sur le budget lotissement, et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3°/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par **14 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention**, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 sur le budget panneaux photovoltaïques, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

4°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	902 295.01€	815 337.43 €
Recettes	1 131 388.27 €	975 433.41 €
Excédent	229 093.26€	160 095.98 €
Déficit		

5°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – LOTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2019 du lotissement arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	339 581.94 €	343 714.27 €
Recettes	341 062.53 €	343 717.83 €
Excédent	1 480.59 €	3.56 €
Déficit		

6°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2019 des panneaux photovoltaïques arrêté comme suit :

Opérations	Investissement	Exploitation
Dépenses	23 634.10 €	5 342.13 €
Recettes	3 530.38 €	9 610.08 €
Excédent		4 267.95 €
Déficit	20 103.72 €	

7°/ AFFECTATION DES RESULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019 - COMMUNE

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Le déficit d'investissement de **305 244.18 €** est constaté en investissement,
- L'excédent de fonctionnement de **223 522.82 €** est affecté à la section d'investissement.

8°/ AFFECTATION DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019 – LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Le déficit d'investissement de **154 619.16 €** est constaté à la section d'investissement,
- L'excédent de fonctionnement de **13 157.37 €** est affecté en report de la section de fonctionnement.

9°/ AFFECTATION DES RÉSULTATS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats à la clôture de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Le déficit d'investissement de **20 209.79 €** est constaté à la section d'investissement,
- L'excédent de fonctionnement soit **25 403.61€** est affecté en report à la section de fonctionnement.

10°/ VALIDATION APPEL D'OFFRES RENOVATION DE LA MAIRIE ET CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la décision de la commission d'appel d'offre en attribuant les lots suivants :

- **Lot 10 – Plafonds suspendus** à l'entreprise E. COYAC de VANNES pour un montant HT de 9 013.33€ Soit un montant TTC de 10 816.00€, offre la mieux disante.
- **Lot 11 – Peinture** : à l'entreprise ARMOR PEINTURE pour un montant HT de 11 217.90€ Soit un montant TTC de 13 461.48€, offre la mieux disante.
- **Lot 13 – Electricité** à l'entreprise EA2I de Pontivy pour un montant HT de 41 900.00€ Soit un montant TTC de 50 280.00€, offre la mieux disante.

Les autres lots étant déclarés infructueux car sans offres, non conforme ou offre inacceptable et de concurrence insuffisante.

Les lots infructueux seront relancés en consultation.

11°/ VALIDATION APPEL D'OFFRES RENOVATION D'UN LOGEMENT RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'une consultation a été lancée sur la plateforme Mégalis en 13 lots pour la rénovation d'un logement sis Rue des écoles.

13 sociétés ont répondu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- **DECIDE** de valider la décision de la commission d'appel d'offre en attribuant les lots suivants :

- **Lot 1 – Gros œuvre/démolition** à l'entreprise RAULO CONSTRUCTION de Loudéac pour un montant HT de 26422.30€ soit 31 706.76€ TTC

- **Lot 2 – Charpente bois** à l'entreprise ACM de Quistinic pour un montant HT de 1690.55€ soit 2028.66€ TTC

- **Lot 5 – Cloisons sèches – isolation** à l'entreprise LE SOURN HABITAT pour un montant HT de 12 100.00€ soit 14 250.00€ TTC.

- **Lot 6 – Revêtement de sols et murs** à l'entreprise MOISAN CARRELAGE de Noyal-Pontivy pour un montant HT de 4 947.28 € soit 5 936.74€ TTC.

- **Lot 7 – Electricité/ventilation** à l'entreprise EURL FRIMALEC de Rohan pour un montant HT de 6 249.62€ soit 7 756.78€ TTC

- **Lot 8 – Plomberie/chauffage** à l'entreprise EURL FRIMALEC de Rohan pour un montant HT de 25 043.60€ soit 30 052.80€ TTC

- **Lot 9 – Peinture/sols souples à l'entreprise** à l'entreprise POUILLAUDE Peinture pour un montant HT de 5 338.14€ soit 6 404.92€ TTC.

Les lots 3 et 4 sont déclarés infructueux car sans offre.

Les lots infructueux seront relancés en consultation directe.

12°/ CONVENTIONS ART DANS LES CHAPELLES – ANNÉE 2020

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide**

- de valider les 2 conventions de mise à disposition du 23 mars au 31 octobre 2020, des chapelles de Locmeltro et de Quelven, à l'association Art dans les Chapelles, pour un montant total de (745.94€ + 154.79€) soit 900.73€,

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un ou plusieurs agents saisonniers, à temps non complet, en contrat à durée déterminée, pour assurer le gardiennage et l'accueil des visiteurs,

- **FIXE** la date limite de candidature **au 31 mars 2020.**

13°/ TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Monsieur le maire informe l'assemblée, des retours de consultation des parents et du conseil d'école sur l'organisation des horaires scolaires à la rentrée de septembre 2020 et sur les temps d'activités périscolaires.

Consultation des parents :

- Maintien des TAP : 56% pour le maintien, contre 44%.
- Dans l'hypothèse du passage à 4 jours d'école, besoin ALSH du mercredi toute la journée et de la cantine : 61% NON, 39% OUI

Consultation du conseil d'école :

La majorité (8/10 et 2 abstentions) souhaite le retour à la semaine de 4 jours, avec retour aux anciens horaires : 8H45-11H45 et 13H15-16H15

Les enseignantes ont mis en avant le manque d'attractivité des postes à Guern dans l'organisation actuelle. Beaucoup de changements d'enseignants qui viennent de villes éloignées. Pas de continuité dans l'équipe pédagogique.

S'ajoute à ce ressenti au niveau de l'école, une carence dans le recrutement des animateurs pour conduire les activités des TAP.

- Incidence sur l'école des Korrigans :

Horaires actuels : lundi, mardi, jeudi vendredi : 8H45-12H et 13H15-15H30 et mercredi : 8H45-11H45

Modification des horaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8H45-11H45 et 13H15-16H15 et suppression du temps scolaire du mercredi matin.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 4 voix pour, 3 voix contre, 7 abstentions, décide

- de mettre un terme aux temps d'activités périscolaires (TAP) et de valider le temps scolaire à 4 jours, aux horaires suivants : lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8H45-11H45 et 13H15-16H15 à compter de la rentrée 2020-2021.

- d'étudier les conséquences de cette décision sur les horaires du personnel et sur l'ALSH du mercredi.

14°/ CHANGEMENT DE LOCAUX DU CABINET DE KINESITHERAPIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a proposé à la kinésithérapeute de déplacer son cabinet au rez-de-chaussée dans l'ancienne médiathèque. Ce local est accessible aux personnes à mobilité réduite avec des places de parking à proximité.

La décision de madame POTEREAU, nous sera communiquée sous 15 jours.

Cette installation engendrerait des travaux de réorganisation des pièces. A cet effet, des devis ont été demandés. Deux entreprises ont répondu.

Ce déménagement nécessite la création d'un tarif de location.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider le devis de l'entreprise LE SOURN Habitat pour un montant hors taxe de 5393.30€ HT soit 6471.96€ TTC en attente de la décision de la kinésithérapeute quant au loyer proposé.

15°/ PETITS DEJEUNERS A L'ECOLE

Suite à la demande de la Directrice académique des services de l'Education nationale de Pontivy, concernant la proposition de convention du nouveau dispositif de petits déjeuners à l'école, le conseil

municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à ce projet mais mettra en place une information vers les enfants et les parents sur l'équilibre alimentaire.

16°/ ADHESION 2020 A (BRUDED) BRETAGNE RURALE ET RURBAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer à la charte de BRUDED pour l'année 2020, pour un montant total de 403.80€

17°/ ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES-PROGRAMME VOIRIE 2020

Monsieur le maire rappelle l'objet du groupement de commande : Formation d'un groupement de commandes entre les communes de Cléguérec, Guern, Malguénac, Saint-Thuriau, Séglien et Silfiac, pour la passation d'un marché travaux portant sur l'entretien des voiries communales et communautaire – Programme 2020

Le conseil municipal après délibération, décide :

- de créer un groupement de commandes composé des communes de Cléguérec, Guern, Malguénac, Saint-Thuriau, Séglien et Silfiac pour cette opération, et d'y adhérer
- d'approuver la désignation de la commune de Guern comme coordonnateur de ce groupement de commandes pour 2020,
- de procéder à la désignation des représentants de la commune de Guern pour siéger à la C.A.O du groupement : 1 titulaire : Mr Le Maire + 1 suppléant : 1^{er} Adjoint

18°/ QUESTIONS DIVERSES : néant

INFORMATIONS

1°/ PLANNING PREVISIONNEL DES ETUDES MEGALIS BRETAGNE

Monsieur le maire informe l'assemblée que les études de passage de la fibre, réalisées par Mégalis Bretagne, pour la commune de Guern se dérouleront en 2022.

2°/ BILAN BOOK HEMISPHERES

Monsieur le maire informe le conseil municipal du bilan Book Hémisphère, partenariat que nous avons mis en place par l'intermédiaire de la médiathèque au 1^{er} février 2019. Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et Entreprise d'Insertion (EI), Book Hémisphères collecte, trie, et vend des livres d'occasion de tous genres et de tous types. Elle est à ce titre un acteur de l'économie sociale et solidaire et a l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale.

Bilans sur 6 passages :

- Dons de particuliers 1359 livres pour 563Kilos.
- Désherbage Médiathèque : 352 livres pour 146 kilos

3°/ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de s'inscrire sur le tableau des permanences des 15 et 22 mars prochain.

3°/ QUESTIONS DIVERSES : néant

Prochain conseil municipal le jeudi 6 Mars 2020 à 18H